

Tana Oy garantit par la présente que les produits, vendus par la société, sont exempts de défauts en termes de matières premières et de fabrication.

### Périodes de garantie STANDARD

La période de garantie commence à la date de mise en service, mais au plus tard 6 mois après la livraison de l'usine, sauf accord contraire de TANA Oy.

- Pour les nouveaux compacteurs de décharge 12 mois ou 2000 heures, selon la première éventualité.
- Pour les nouveaux cribles à tambour et à disque, 12 mois ou 1500 heures, selon la première éventualité.
- Pour les nouveaux broyeurs à vitesse lente, 12 mois ou 1500 heures, selon la première éventualité.

### Responsabilités de TANA Oy

Si un défaut de matériau ou de fabrication est constaté pendant la période de garantie, Tana Oy s'engage, pendant les heures normales de travail et dans un établissement de TANA Oy ou d'un concessionnaire de TANA Oy ou d'une autre source approuvée par TANA Oy

- Fournir (au choix de Tana Oy) des pièces ou composants assemblés neufs, réusinés ou réparés approuvés par Tana Oy, nécessaires pour corriger le défaut.
- Fournir la main-d'œuvre raisonnable et habituelle nécessaire pour corriger le défaut.
- Remplacer l'huile, les filtres, le liquide de refroidissement et les autres consommables rendus inutilisables par le défaut.

### Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur est responsable de

- Manipuler la machine avec soin et en suivant rapidement toutes les instructions données dans les manuels d'utilisation et d'entretien, par le système de contrôle de la machine et par TANA Oy et/ou le concessionnaire de TANA Oy.
- Effectuer les opérations d'entretien nécessaires et remplacer les pièces en cas d'usure normale.
- Utiliser uniquement les pièces de rechange et d'entretien d'origine fournies par TANA Oy et faire appel uniquement à un prestataire de services TANA agréé pour l'entretien et les réparations.
- Utilisation du lubrifiant et du carburant correspondants décrits dans les instructions d'utilisation et d'entretien
- Mise à disposition de la machine pour inspection par le concessionnaire et prélèvement d'un échantillon d'huile toutes les 1000 heures de fonctionnement ou sur demande.
- Notifier en temps utile une panne couverte par la garantie et mettre rapidement la machine à disposition pour réparation.

## CONDITIONS DE GARANTIE TANA

Nouvelles machines TANA - dans le monde entier

- Permettre à TANA Oy et au concessionnaire local de TANA Oy d'accéder à toutes les données stockées électroniquement et aider TANA Oy, le concessionnaire de TANA Oy ou le service d'entretien autorisé de TANA Oy à accéder à toutes les données stockées électroniquement.
- Prendre en charge tous les autres coûts non mentionnés dans les responsabilités de TANA Oy.
- Prise en charge de toutes les taxes locales, le cas échéant
- Frais d'investigation des plaintes, sauf si le problème est causé par un défaut de matériel ou de fabrication de TANA Oy.
- Performance du système TANA CONNECT, y compris la connexion, pendant toute la période de garantie.

La négligence de l'une des responsabilités de l'utilisateur peut entraîner l'annulation ou la limitation de la garantie.

### Limitations

TANA OY n'est pas responsable

- Tout dommage ou perte indirects ou consécutifs.
- L'impact d'objets étrangers, le vandalisme ou le feu.
- L'usure naturelle, la corrosion ou la contamination.
- Les frais de transport et de transfert de la machine.
- Les défauts résultant d'une surchauffe ou d'un gel.
- Les défaillances résultant d'une utilisation ou d'une installation jugée inappropriée par TANA Oy.
- Les défaillances résultant de pièces jointes, d'accessoires et de pièces non vendues ou approuvées par TANA Oy.
- Les défaillances résultant d'un abus, d'une négligence et/ou d'un stockage ou d'une réparation inappropriés.
- Les défaillances résultant d'un retard de l'utilisateur dans la mise à disposition du produit pour réparation, après avoir été informé d'un problème potentiel du produit.
- Les défaillances résultant d'une réparation ou d'un réglage non autorisé, ou d'une modification non autorisée des paramètres.

### GARANTIE TANA PREMIUM - Conditions générales

#### Couverture

- La GARANTIE TANA PREMIUM prolonge la garantie jusqu'à la période convenue dans le contrat de commande, commence à l'expiration de la période de garantie standard de la machine et se poursuit jusqu'à la fin de la période convenue avec Tana Oy.
- La garantie couvre tous les composants principaux, à l'exception des consommables, des pièces utilisées dans le cadre de l'entretien programmé et des pièces remplacées
- en raison de l'usure normale et du thé.

## Responsabilités de TANA Oy

- Si un défaut de matériau ou de fabrication est constaté pendant la période de garantie, Tana Oy s'engage, pendant les heures normales de travail et dans les locaux d'un concessionnaire Tana Oy ou d'un autre fournisseur agréé par Tana Oy, à :
- Fournir (au choix de Tana Oy) des pièces neuves, remises à neuf ou réparées et approuvées par Tana Oy, ou des composants assemblés nécessaires pour corriger le défaut
- Remplacer l'huile, les filtres, le liquide de refroidissement et les autres consommables rendus inutilisables par le défaut
- Les droits de douane, taxes et autres frais similaires liés à la livraison ou au service.

## Responsabilités de l'utilisateur

L'utilisateur de la machine est responsable de :

- Effectuer la maintenance conformément au programme de maintenance de Tana Oy
  - Effectuer la maintenance requise et remplacer les pièces usées normalement
  - Utiliser uniquement des pièces de rechange et d'entretien d'origine fournies par Tana Oy et faire appel uniquement à un prestataire de services agréé par Tana Oy pour la maintenance et les réparations
  - Utiliser les lubrifiants et carburants indiqués dans les instructions d'utilisation et de maintenance
  - Mettre la machine à disposition du distributeur pour inspection et prélèvement d'échantillons d'huile sur demande
  - Signaler en temps utile toute panne couverte par la garantie et mettre rapidement la machine à disposition pour réparation
  - Permettre à Tana Oy et au concessionnaire local de Tana Oy d'accéder à toutes les données stockées électroniquement et aider Tana Oy, le concessionnaire de Tana Oy ou le prestataire de services agréé par Tana Oy à résoudre les problèmes en ligne
  - Prendre en charge de tous les autres coûts non mentionnés dans la section « Responsabilités de Tana Oy »
  - Coût de l'examen des réclamations, sauf si le problème est dû à un défaut de matériau ou de fabrication de Tana Oy
  - Fonctionnement de TanaConnect, y compris la connexion, pendant toute la période de garantie.
- Le non-respect de l'une des responsabilités de l'utilisateur peut entraîner l'annulation ou la limitation de la garantie.

## Limitations

Tana Oy n'est pas responsable :

- des défaillances du système de post-traitement
- des frais de main-d'œuvre, de fret, de transport ou de déplacement liés à la réparation de l'équipement ou de la machine
- des dommages ou pertes indirects ou consécutifs
- L'impact d'objets étrangers, d'actes de vandalisme ou d'incendie
- L'usure naturelle, la corrosion ou la contamination
- Les défauts résultant d'une surchauffe ou d'un gel
- Les défaillances résultant d'une utilisation ou d'une installation jugée inappropriée par Tana Oy

- Les défaillances résultant d'accessoires, d'éléments complémentaires et de pièces non vendus ou non approuvés par Tana Oy
- Les défaillances résultant d'une utilisation abusive, d'une négligence et/ou d'un stockage ou d'une réparation inappropriés
- Les défaillances résultant d'un retard de la part de l'utilisateur à mettre le produit à disposition pour réparation, après avoir été informé d'un éventuel problème
- Les défaillances résultant de réparations ou de réglages non autorisés, et de modifications non autorisées des paramètres.